

**DELIBERATION**  
**du CONSEIL MUNICIPAL n° 2008.49**

**Objet : Espace d'activités RDC de la résidence du Vallon**

**L'an deux mille huit et le neuf septembre,  
Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Prim, dûment convoqué, s'est  
réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mr Patrick  
BARRAUD, Maire.  
Date de convocation : 2 septembre 2008**

**Mrs Patrick BARRAUD, Didier GERIN, Pierre GUILLET, Michel CROS,  
Franck DENOLLY, Michel RODEL, Eric CLO, Guy BATTAGLINI, Pierre  
VALVERDE, Stéphane JODAR.  
Mesdames : Daphné GAULT, Annick MOURARET, Noëlie LASCOLS,  
Sylviane MONNOT, Sylviane VANEL.  
Secrétaire de séance : Mr Michel CROS**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que compte tenu des difficultés rencontrées pour faire de ce lieu un espace d'activités, il serait judicieux d'envisager la possibilité de le vendre à un promoteur qui le transformerait en unités d'habitation de type F2 à F3.

Monsieur le Maire explique que le prix de vente estimé par France Domaine garantit que cette vente ne saurait être une vente à perte pour les finances communales.

Il demande au conseil de se prononcer sur l'orientation de ce dossier.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents**

➤ **CHARGE Monsieur le Maire de poursuivre les négociations en vue de la vente de ce bien.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

**Le Maire :  
Patrick BARRAUD**